



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Code APE 8559 A  
SIRET 194 500 948 00048  
N° activité 2445 P00 1245



**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :  
▶ ACTIONS DE FORMATIONS  
▶ ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



# FORMATIONS POUR ADULTES

A TOUT ÂGE UNE FORMATION QUI REVELERA  
VOTRE TALENT



**Centre de Formation professionnelle et de Promotion Agricole du Chesnoy**

2190 Avenue d'Antibes 45200 Amilly

Tel : 02 38 89 53 00 – Fax : 02 38 98 68 36

@ : [cfppa.montargis@educagri.fr](mailto:cfppa.montargis@educagri.fr) [www.lechesnoy.fr](http://www.lechesnoy.fr)

DISPOSITIFS DE REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE MIS A JOUR LE 14/03/2022

**\* Vous êtes actuellement salarié ou avez été salarié** : - vous pouvez effectuer votre formation dans le cadre d'un Compte Personnel de Formation de Transition. Cette demande doit être faite auprès de votre employeur, du Fonds de formation auquel il cotise.

**\* Vous êtes actuellement Demandeur d'emploi et bénéficiaire de l'Allocation De Retour à l'emploi (ARE)** versée par le pôle emploi : - vous serez rémunéré par le pôle emploi. Le montant de votre allocation devrait être égal au montant de l'ARE perçue à la veille de l'entrée en formation. Pour cela vous devez prendre contact avec votre conseiller pôle emploi afin de vérifier le nombre de jours de rémunération vous restant et ainsi sécuriser votre formation.

Si le nombre de jours restant n'est pas suffisant pour couvrir toute la formation, un recalcul sera réalisé en fin de droits puis une fois les droits épuisés vous bénéficierez d'une allocation de fin de formation.

**\* Possibilité de rémunération Conseil Régional**

|  |  |
|--|--|
| Stagiaires de 16 à 18 ans (mineurs)  | 500 € (dont 300 € liés aux mesures Rebond) |
| Stagiaires de 18 à 25 ans révolus  | 500 €                                      |
| Stagiaires de 26 ans et plus   | 685 €                                      |
| Stagiaires de moins de 26 ans ayant exercé une activité antérieure (pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois)                         | 685 €                                      |
| Travailleurs Non-Salariés (ayant exercé une activité professionnelle, salariée ou non salariée, durant 12 mois dont 6 consécutifs, dans les 3 années qui précèdent l'entrée en stage)              | 685 €                                      |
| Personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires et qui assument seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France, âgées de moins de 26 ans |  |
| Femmes seules en état de grossesse ayant effectué la déclaration de grossesse et les examens prénataux prévus par la loi âgées de moins de 26 ans  | 685 €                                      |
| Mères de famille ayant eu 3 enfants, âgées de moins de 26 ans  |  |
| Femmes divorcées, veuves, séparées judiciairement depuis moins de 3 ans, âgées de moins de 26 ans  |  |
| Personnes reconnues handicapées en recherche d'emploi qui n'ont pas exercé d'activité dans les 24 mois précédents  | 685 €                                      |
| Personnes reconnues handicapées à la recherche d'un premier emploi   |  |
| Travailleurs reconnus handicapés en recherche d'emploi ayant exercé une activité dans les 24 mois précédents   | 685 € à 1 932,52 €                         |

Pour tous renseignements complémentaires, nous contacter au téléphone

Secrétariat CFPPA ☎ : **02.38.89.53.00**

Pascal Rabier Directeur adjoint chargé de la formation continue ☎ : **06.74.48.98.16** -  
 mail : [pascal.rabier@educagri.fr](mailto:pascal.rabier@educagri.fr)

**Plus d'informations sur le site : <https://cfppa.lechesnoy.fr>**



## PRESENTATION DU CFPPA

La formation continue ou formation pour adultes est mise en œuvre par le CFPPA le Chesnoy et peut se dérouler sur les différents sites de l'EPL du Loiret ou directement au sein des entreprises qui en font la demande

Les domaines de formation :

- **La Conduite de Machines Forestières**
- **L'Agro Equipement**
- **L'espace vert**
- **L'horticulture**
- **Les métiers de la forêt**
- **Les métiers de l'agriculture**
- **Les métiers du commerce**
- **Les formations longues pour adultes dans les domaines présentés ci dessus**
- **Le formations courtes :**
  - **Les formations certiphyto destinées aux professionnels qui utilisent les produits phytosanitaires**
  - **La Validation des acquis et de l'expérience VAE**
  - **Les formation sur mesure pour des entreprises ayant des besoins de montée en compétence de leurs salariés.**
  - **Les permis tronçonneuse, ECC1, ECC2, ECC3**



## RESTAURATION :

La restauration est possible au restaurant scolaire du Lycée. Une carte personnelle est à retirer auprès du gestionnaire et à recharger de la somme qui permet de consommer le nombre de repas souhaités. Les horaires du repas du midi sont : 12h à 13h00.

MIS A JOUR LE 14/03/2022

**Plus d'informations sur le site : <https://cfppa.lechesnoy.fr>**